

Archives de la sous-préfecture de Meaux : Sûreté générale, occupation allemande, activités antinationales (Cote : SC1408)

Rapport de la police de Vaires-sur-Marne du 4 août 1941 concernant le départ clandestin de jeunes de Champs-sur-Marne

POLICE D'ETAT
de
Seine-et-Marne

Commissariat de Vaires.

N°2.337

COPIE

Vaires-sur-Marne, le 4 Août 1941.

POLICE D'ETAT DE
SEINE-ET-MARNE
DISTRICT à CHELLES
D'ENTRÉE 4 AOÛT 1941
NUMERO 7388.

A.s. départs clandestins
de jeunes gens.

Le Commissaire de police
de la circonscription de Vaires-sur-Marne
à
Monsieur le Commissaire Principal, Chef du District,
à CHELLES

SECRET

Le 21 Juillet écoulé, par rapport n°2.188, je vous ai signalé le départ clandestin de quatre jeunes gens de Champs-sur-Marne, les nommés DIME, Amédée, BECHET, Marcel, BEZARD, René et VALLAUD, André.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que quatre autres jeunes gens de la même commune sont également partis clandestinement le 27 Juillet dernier, pour une destination inconnue.

Il s'agit des nommés:
GALPIN, Jacques, Gabriel, né le 11 Juin 1923, à Champs-sur-Marne (S-et-M), de Gabriel et Julienne DEBARLE, ouvrier-boulangier, demeurant à Champs, chez ses parents, 13, rue Nest;
HUMBLOT, Charles, Paul, né le 27 Juin 1925, à Paris (14°), de Paul et Marie PICHON, ouvrier d'usine, demeurant à Champs, chez ses parents, rue Nest, n°5;
HERRIAU, Roland, André, né le 5 Juin 1922, à Champs-sur-Marne (S-et-M), de Maurice et Andrée BRUXELLES, vendeur, demeurant à Champs, chez ses parents, rue d'Alsace, n°16;
MINET, Lucien, Alfred, né le 13 Juillet 1921, à Champs-sur-Marne, de Alfred et Ernestine HUE, ouvrier-chocolatier, demeurant à Champs, chez ses parents, rue de Malnoue, n°10.

Ces quatre derniers jeunes gens sont partis à l'insu de leurs parents, sans indiquer où ils se rendaient. Mais, il y a tout lieu de supposer qu'ils ont l'intention de passer en Angleterre pour s'enrôler dans les légions gaullistes.

Le jeune HUMBLOT aurait écrit dernièrement à ses parents en leur disant se trouver à Maloysel au Verger, par Cancale (I-et-V).

Aucune autre précision n'a pu être recueillie dans ma circonscription.

VU & TRANSMIS à M. le PREFET de Seine-et-Marne (Cabinet).
Le rapport n° 2188 du 21 Juillet écoulé lui a été transmis, par mes soins, le 21 Juillet.

Conformément au 5ème alinéa de la circulaire n° 14.569 du 19 Avril 1941 de la Délégation de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à Paris, j'ai adressé à M. l'Inspecteur Général, un rapport sur ces faits, en 3 exemplaires.
CHELLES, le 4 AOÛT 1941
Le Commissaire Principal,
Chef du District

En Communication à M. le SOUS-PREFET de MEAUX.

Rapport de la police de Chelles du 20 août 1941 concernant le départ clandestin du jeune Jean Verdy

POLICE D'ETAT
DE SEINE-ET-MARNE

CHELLES, le 20 AOUT 1941

Commissariat de Police
de la
Circonscription
de
CHELLES

COPIE

POLICE D'ETAT DE
SEINE-ET-MARNE
DISTRICT à CHELLES
DATE D'EMISSIION 23 AOUT 1941
NUMERO 7934

Le Secrétaire de Police de la
Circonscription de CHELLES
à
Monsieur le Commissaire Principal,
Chef du District.

Conformément à vos instructions du 28 Avril 1941, concernant la répression des menées antinationales, notamment la propagande en faveur de l'ex-général DE GAULLE, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Le nommé VERDY, Jean, né le 30 Juin 1923, à Paris (20ème), de Louis et de Marthe LABBE, manoeuvre, demeurant 148, Allée des Pâquerettes, à Chelles (S. & M.), a quitté le domicile de ses parents le 18 Août courant, sans faire connaître des projets.

Ce jour, 20 Août, ses parents, les époux RAYNAL, ont reçu une lettre postée à Paris, dont copie ci-jointe et aux termes de laquelle, le jeune VERDY, Jean avait l'intention de s'embarquer le 19 Août à Lorient à destination de l'Angleterre avec deux camarades.
Ceux-ci n'ont pu être identifiés.

VERDY, Jean, a fréquenté l'école communale des Cou-dreaux-Chelles, jusqu'à l'âge de 11 ans. Après avoir obtenu son certificat d'études primaires et une bourse, il a de 11 à 16 ans 1/2, fréquenté le cours complémentaire de Chelles et a obtenu son brevet élémentaire.

Il a été ensuite employé à la Gare de Chelles en qualité d'employé de bureau auxiliaire de décembre 1939 à Juin 1940. Il percevait un salaire de 760 francs par mois. Après son retour d'exode, il a été employé en gare de Vaires Triage, comme manoeuvre auxiliaire d'Octobre à Décembre 1940. Il a été licencié parce qu'il n'avait pas atteint l'âge de 18 ans.

Fin Janvier 1941, il a été employé à l'Entreprise PERSENT, en gare de Vaires-Triage, en qualité de chef de bricoles. Son salaire mensuel était de 1.200 francs. Il a

.....

Vu et transmis à M. le Préfet de Seine et Marne (Cabinet).
Conformément au 5ème alinéa de la circulaire n° 14589 du 19 avril 1941, de la
délégation de la Direction Générale de la Sécurité Nationale à Paris, j'ai adressé
à M. l'Inspecteur Général, un rapport sur cette affaire, en 3 exemplaires.
Chelles, le 23 août 1941

Le Commissaire Principal,
Chef du District.

(En communication à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux)

quitté son emploi de son plein gré le 14 Août 1941.

La mère du jeune VERDY, Jean, après le prononcé de son divorce, s'est remariée le 30 Juin 1928, à Paris (10ème) avec RAYNAL, Henri, employé en qualité de chef de chantier; aux Etablissements THOMAS et HARRISON, à Paris.

Les époux RAYNAL n'ont jamais eu à se plaindre de leur fils et aucune difficulté n'est survenue entre eux. Le sieur RAYNAL, Henri, considérait VERDY comme son propre fils.

Les renseignements recueillis sur ce dernier sont favorables à tous points de vue. Il était bien considéré dans son entourage. Sobre, travailleur, économe, il remettait régulièrement à sa mère le produit de son travail. Il sortait très peu et on ne lui connaissait pas de mauvaises fréquentations. Sa conduite et sa moralité n'ont jamais fait l'objet de remarques défavorables.

Au moment où il a quitté le domicile de ses parents, VERDY, Jean, aurait été en possession de sa carte d'identité et d'une somme de 2.000 francs environ, produit de son travail et de ses économies.

Il était vêtu d'un costume sport de couleur vert foncé, nu-tête, chaussé de souliers cyclistes noirs et soquettes grises.

Il aurait emporté dans une valise un costume bleu, marine à l'état neuf, deux paires de bleus de travail, deux paires de chaussures, un ciré noir, trois chemises, deux pull over et un tricot bleu marine.

Son signalement est le suivant :

forte corpulence, paraît âgé de 20 à 22 ans, taille 1 m. 85, cheveux châtains foncés, yeux marrons foncés, teint mat.

Par ailleurs, il n'a été signalé aucun autre départ clandestin de jeunes gens pour les Centres de recrutement de l'ex-général DE GAULLE.

Pour le Commissaire de Police en congé
Le Secrétaire.

J. de Verd

Sc408

PARIS,

COPIE

Chers Parents,

Excusez-moi si je vous quitte.

Comme vous j'ai beaucoup de peine. Je vais m'embarquer près de Lorient, mardi soir, pour gagner l'Angleterre pour ne revenir que quand la France sera débarassée de la botte allemande.

Peut être que par ceux qui font le trafique avec l'Angleterre je pourrai vous communiquer de mes nouvelles. Vous trouverez ci-joint à ma lettre le bulletin de consigne de mon vélo qui est à la gare de Vaires, ma carte d'alimentation et celle de vêtements.

Bonjour à toute la famille.

Votre fils qui pensera à vous.

signé: JEAN

P.S. - Nous partons à trois copains.

Ils me doivent encore 100 francs environ (12 heures 1/2 de travail) au transbord.
Allez les réclamer.

Adresse : Monsieur et Mme RAYNAL
148, rue des Paquerettes
à CHELLES (Seine-et-Marne).